

Doc. 10930
10 mai 2006

Nécessité de condamner le franquisme au niveau international

Recommandation 1736 (2006)

Réponse du Comité des Ministres
adoptée à la 963e réunion des Délégués des Ministres (3 mai 2006)

1. Comme l'Assemblée parlementaire, le Comité des Ministres condamne les violations graves et répétées des droits de l'homme commises par le régime franquiste et convient de l'importance de garder la mémoire des crimes commis par tous les régimes totalitaires, quels qu'ils soient, pour éviter de répéter les erreurs du passé. A cet égard, le Comité des Ministres salue les initiatives courageuses prises en ce sens en Espagne même.
2. Dans le même temps, le Comité des Ministres note que la transition vers la démocratie effectuée par l'Espagne peu après la fin du régime franquiste constitue un exemple pour tous les autres pays qui passent par le même processus. Il se félicite de ce que l'année 2007 marquera le 30e anniversaire de l'adhésion de l'Espagne au Conseil de l'Europe, qui a été rendue possible grâce à cette transition réussie.
3. Pour ce qui est des recommandations particulières qui lui ont été adressées par l'Assemblée, le Comité des Ministres estime que ce sont tous les régimes totalitaires sans distinction, y compris le régime franquiste, qui devraient faire éventuellement l'objet de la déclaration et de la journée officielle que suggère l'Assemblée. Singulariser un régime plutôt qu'un autre pourrait laisser croire, à tort, que certains régimes totalitaires sont plus condamnables que d'autres, alors qu'ils doivent être globalement réprouvés.